

***Le présent procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil d'administration***

Province de Québec  
Centre de services scolaire des Affluents  
Conseil d'administration

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Affluents, tenue via la plateforme TEAMS, le mardi 31 août 2021 à 19 h 00.

**SONT PRÉSENTS :**

Le président Benoit Lussier, le vice-président Raphaël Bordeleau et les administrateurs Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet, Chantal Rousseau, Diana Serret et Émilie Thériault.

La directrice générale, Isabelle Gélinas, les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Collard et Thierry Lauzon participent également à la séance. Érik Tardif, directeur conseil, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

**EST AUSSI PRÉSENT :**

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur.

**SONT ABSENTS:**

Le représentant du personnel d'encadrement Jean-François Trottier et la secrétaire générale M<sup>e</sup> Marie-Josée Lorion.

**1.0 Ouverture de la séance**

Le président, Benoit Lussier, déclare le début de la séance.

Il est 19 heures.

Conformément aux décrets et arrêtés en conseil en vigueur, la présente séance du conseil d'administration est tenue via la plateforme TEAMS.

**2.0 Prise des présences et constatation du quorum**

Le secrétaire de la séance procède à la prise des présences et constate le quorum.

**3.0 Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution N° CA21-001**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Émilie Thériault :

**D'ADOPTER** le projet d'ordre du jour soumis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Prise des présences et constatation du quorum
3. Adoption projet ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 et de la séance ordinaire du 22 juin 2021

4.0	<b>Procès-verbaux</b>	<p><b>5. Organisation scolaire</b></p> <p>5.1 PQI 2022-2032 - Adoption</p> <p><b>6. Ressources matérielles</b></p> <p>6.1 Contrat travaux construction – Agrandissement - École Armand-Corbeil – Adjudication</p> <p><b>7. Secrétariat général</b></p> <p>7.1 Révision décisions</p> <p><b>8. Direction générale</b></p> <p>8.1 Reddition de comptes – Information</p> <p>8.2 Rentrée scolaire 2021-2022 - Information</p> <p>8.3 COVID 19 – État situation</p> <p><b>9. Levée</b></p>
4.1	<b>Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 et de la séance ordinaire du 22 juin 2021</b>	<p><b>Résolution N° CA21-002</b></p> <p><b>ATTENDU</b> l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par l'administratrice Chantal Denis :</p> <p><b>D'APPROUVER</b> les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 juin 2021 ainsi que de la séance ordinaire du 22 juin 2021.</p> <p><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
5.0	<b>Organisation scolaire</b>	
5.1	<b>PQI 2022-2032 - Adoption</b>	<p>Le directeur général adjoint Thierry Lauzon soumet le projet de PQI qui présente le plan des investissements du CSSDA pour les dix prochaines années en termes d'agrandissement et de construction d'écoles. Un tel plan doit être adopté et soumis au ministre de l'Éducation annuellement. Les projets non retenus dans le cadre d'un PQI peuvent être présentés à nouveau dans le cadre du dépôt du PQI subséquent. Le PQI a été présenté préalablement, au comité sur la répartition de la clientèle sur lequel siègent six membres du conseil d'administration. Le PQI du CSSDA prévoit trois niveaux de priorité dans la planification de ses besoins.</p> <p>Figurent parmi les travaux priorités en tout premier lieu : l'agrandissement de l'école secondaire Paul-Arseneau, l'agrandissement des écoles primaires Saint-Guillaume, Jean-Duceppe, Bernard-Corbin et du Boisé pour y ajouter six classes aux fins d'accueillir les maternelles quatre ans et pour répondre au même besoin, l'ajout de huit classes à l'école Entramis, de neuf classes à l'école Louis-Fréchette et de quatre classes à l'école le Bourg-Neuf. De plus, nous demandons l'autorisation de remplacer l'école Jean-XXIII. Nous demandons également l'achat de modulaires pour répondre aux besoins de places-élèves jusqu'à ce que ces projets puissent être réalisés. Pour la prochaine rentrée scolaire, les besoins prioritaires sont ceux qui sont identifiés dans les secteurs de L'Épiphanie et de L'Assomption. Les 22 classes prévues à l'école secondaire Paul-Arseneau sont essentielles pour que l'école puisse desservir adéquatement les élèves du secteur. Les projets d'agrandissement suivants sont présentés dans le cadre</p>

d'une étape ultérieure, pour accueillir les maternelles quatre ans : ajout de six classes aux écoles des Hauts-Bois, Aux 4 Vents, du Geai-Bleu et de l'Aubier ainsi que l'ajout de quatre classes à l'école du Soleil-Levant. On constate avec les demandes soumises que le déploiement du préscolaire quatre ans est un enjeu majeur pour les prochaines années. Ultimement, les projets suivants sont identifiés : deux nouvelles écoles primaires de 24 classes à Terrebonne, en lien avec une analyse des besoins pour le développement futur du secteur Urbanova à Terrebonne, ainsi qu'une nouvelle école primaire de 38 classes, à Mascouche, dans le secteur de la Gare. En réponse à l'administrateur Alain Rivet, la direction générale souligne que depuis peu le MEQ privilégie l'achat de modulaires au lieu de la location. En réponse à l'administratrice Isabelle Gauthier, le directeur général adjoint Thierry Lauzon indique qu'un plan d'action sera mis en place pour maximiser l'utilisation des modulaires que nous aurons acquis lorsque les projets de construction seront complétés. En réponse à l'administrateur Jonathan Gauthier, monsieur Lauzon souligne que les municipalités collaborent avec le CSSDA pour fournir des terrains requis pour nos nouvelles constructions et que l'outil du PQI qui se déploie sur un horizon de dix ans facilite la planification avec elles. En réponse à l'administrateur Félix Henri, la directrice générale Isabelle Gélinas explique qu'il n'y a aucun document à produire auprès du MEQ pour le maintien des actifs. En réponse à l'administrateur Alain Raïche, la directrice générale Isabelle Gélinas explique que l'adoption du PQI annuellement est une exigence ministérielle qui permet au MEQ d'envisager les besoins en places-élèves sur une période de dix ans.

#### **Résolution N° CA21-003**

**ATTENDU** les articles 3, 6 et 15 de la Loi sur les infrastructures publiques RLRQ chapitre I-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan québécois des infrastructures », « PQI »;

**ATTENDU** que sont considérés des projets d'infrastructure publique ceux ayant pour objet le maintien, l'amélioration, le remplacement ou l'ajout d'un immeuble appartenant à un organisme public;

**CONSIDÉRANT** les prévisions démographiques et projections de la clientèle des élèves du Centre de services scolaire des Affluents;

**CONSIDÉRANT** la capacité d'accueil des immeubles mis à la disposition des établissements;

**CONSIDÉRANT** les exigences du ministère de l'Éducation se rapportant à la présentation annuelle par chaque centre de services scolaire de la planification de ses infrastructures pour les dix prochaines années, aux dates et selon les modalités déterminées par le ministère;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Émilie Thériault :

**D'ADOPTER** le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 du Centre de services scolaire des Affluents tel que joint en annexe des présentes sous la cote **CA21-003AN** pour en faire partie intégrante pour qu'y soient apportées les précisions requises pour le soumettre au ministère de l'Éducation dans la forme et les délais prescrits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 6.0 Ressources matérielles

### 6.1 Contrat travaux construction – Agrandissement – École Armand-Corbeil – Adjudication

La directrice générale Isabelle Gélinas présente les résultats de l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 31 août dans le cadre de l'appel d'offres public réalisé. Le plus bas soumissionnaire conforme est Tisseur inc. au coût de 33 815 000 \$. Cette somme dépasse le budget alloué par le ministère pour la réalisation du projet. Dans ces circonstances, nous devons obtenir l'autorisation ministérielle avant d'adjuger le contrat. C'est pourquoi, il sera proposé d'ajourner la présente séance pour procéder à l'adjudication du contrat lorsque nous aurons obtenu la réponse du ministère de l'Éducation. Le vice-président Raphaël Bordeleau demande si nous avons des statistiques sur les différents entrepreneurs qui participent aux appels d'offres. La directrice générale Isabelle Gélinas indique que le centre de services ne consigne pas ces données, car c'est le SEAO, soit le système électronique d'appel d'offres du gouvernement, qui consigne les données se rapportant à tous les appels d'offres à la grandeur du Québec. Elle souligne que la plupart du temps, le prix soumis est plus élevé que la somme attribuée par le MEQ et que le ministère accorde en général le financement supplémentaire avec le plus bas soumissionnaire conforme.

## 7.0 Secrétariat général

### Résolution N° CA21-004

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Chantal Denis :

**DE SIÉGER À HUIS CLOS** pour traiter le point 7.1 « Révision décisions ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Incidence : il est 19 h 47

### Résolution N° CA21-005

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Jonathan Gauthier :

**DE REVENIR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Incidence : il est 20 h 25

## 7.1 Révision décisions

### Résolution N° CA21-006

**ATTENDU** la demande de révision soumise par le parent de l'élève dont le nom figure en annexe des présentes sous pli confidentiel sous la cote **CA21-006AN** pour contester son classement en classe TSA à effectif réduit au sein d'une école spécialisée et réclamer son admission au régulier à l'école desservant son lieu de résidence;

**ATTENDU** que conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 et à la Politique sur la révision de décision adoptée par le conseil des commissaires le 26 juin 2018 en vertu de la 136<sup>e</sup> résolution, telle qu'amendée en vertu de la 16<sup>e</sup> résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020, est institué un comité d'appel pour procéder à l'examen des demandes de révision de décision visant un élève et entendre les motifs et observations des personnes intéressées;

**ATTENDU** que le comité d'appel fait rapport au conseil d'administration de ses constatations et recommandations et que ce dernier peut, s'il estime la demande fondée, infirmer en tout ou en partie la décision visée par la demande de révision et prendre la décision qui à son avis aurait dû être prise;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'appel a procédé à l'examen de la demande de révision et a permis à l'ensemble des personnes intéressées d'être entendues et de faire valoir leur point de vue et a ainsi notamment entendu les observations et arguments du parent et ceux de la direction de l'école et des membres de l'équipe du service des ressources éducatives;

**CONSIDÉRANT** la nature des besoins de l'élève en orthophonie et en psychoéducation ainsi que les comportements manifestés et les problèmes de socialisation observés, nécessitant un accompagnement soutenu;

**CONSIDÉRANT** que la classe TSA à effectif réduit est celle qui offrira des services adaptés aux besoins de l'élève;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité d'appel;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Alain Rivet :

**DE REJETER** la demande de révision, soit de maintenir l'inscription de l'élève en classe TSA à effectif réduit à l'école Alphonse-Desjardins.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution N° CA21-007**

**ATTENDU** la demande de révision soumise par le parent de l'élève dont le nom figure en annexe des présentes sous pli confidentiel sous la cote **CA21-007AN** pour contester son classement au programme PP3 et réclamer son maintien au régulier;

**ATTENDU** que conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 et à la Politique sur la révision de décision adoptée par le conseil des commissaires le 26 juin 2018 en vertu de la 136<sup>e</sup> résolution, telle qu'amendée en vertu de la 16<sup>e</sup> résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020, est institué un comité d'appel pour procéder à l'examen des demandes de révision de décision visant un élève et entendre les motifs et observations des personnes intéressées;

**ATTENDU** que le comité d'appel fait rapport au conseil d'administration de ses constatations et recommandations et que ce dernier peut, s'il estime la demande fondée, infirmer en tout ou en partie la décision visée par la demande de révision et prendre la décision qui à son avis aurait dû être prise;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'appel a procédé à l'examen de la demande de révision et a permis à l'ensemble des personnes intéressées d'être entendues et de faire valoir leur point de vue et a ainsi notamment entendu les observations et arguments du parent et ceux des membres de la direction de l'école;

**CONSIDÉRANT** les résultats scolaires de l'élève, sa reprise de la 3<sup>e</sup> secondaire, l'ensemble des services de soutien offerts, mais le faible engagement de l'élève à l'égard de son cheminement scolaire, ses nombreuses absences et son refus des mesures d'accompagnement;

**CONSIDÉRANT** que les démarches de révision de notes en cours n'influencent pas le niveau des apprentissages de l'élève;

**CONSIDÉRANT** que le programme proposé évitera une autre reprise de la 3<sup>e</sup> secondaire et est mieux adapté à la situation académique de l'élève;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité d'appel;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Sophie Gélinas :

**DE REJETER** la demande de révision, soit de maintenir l'inscription de l'élève au programme PP3 à l'école de l'Amitié.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.0 Direction générale**

**8.1 Reddition de comptes - Information**

La directrice générale Isabelle Gélinas rend compte des pouvoirs qu'elle a exercés depuis le 14 juin 2021. Elle a adjugé un contrat d'acquisition de modulaires à être installés à l'école Pie XII au seul soumissionnaire conforme, Bâtitech ltée, au coût de 438 000 \$ ainsi qu'un contrat d'approvisionnement à commandes d'une durée de cinq ans pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de caméras de surveillance et de licences d'exploitation de ces caméras, au plus bas soumissionnaire conforme Alpha TSI inc. au coût de 214 239,82 \$. Elle a adjugé les contrats de services de déneigement et de déglçage des établissements du centre de services. Suite à une demande de précisions de l'administratrice Émilie Thériault, la directrice générale indique que le coût des divers contrats varie en fonction de la superficie des secteurs. La directrice générale a apporté des amendements au plan d'effectifs du personnel de soutien et au plan d'effectifs du personnel professionnel, en lien avec la clientèle. Elle a procédé à la nomination de monsieur Sébastien Villeneuve pour pourvoir au poste vacant de directeur adjoint au service des ressources matérielles, à la nomination de madame Chantal Marcotte au poste de directrice du service des ressources financières pour pourvoir à la vacance à ce poste en raison du départ à la retraite de sa titulaire ainsi qu'à la nomination de madame Julie Dulude au poste de régisseuse aux affaires administratives, à la nomination de madame Véronic Bouffard au poste de directrice adjointe à l'école de l'Arc-en-ciel, en raison de la démission de la titulaire de ce poste et à la nomination de madame Karine Lévesque au poste de directrice adjointe à l'école Armand-Corbeil en raison de la démission de la titulaire de ce poste. Elle a procédé à l'embauche d'enseignants, de préposés aux élèves handicapés, de techniciens en éducation spécialisée, de surveillants d'élèves, d'éducatrices en service de garde, de concierges, d'ouvriers d'entretien et d'un technicien en travail social. Elle a accordé des congés sans traitement à des enseignants et à des membres du personnel de soutien.

**8.2 Rentrée scolaire 2021-2022 - Information**

Présentation de la directrice générale Isabelle Gélinas sur la rentrée scolaire. La rentrée s'est effectuée sur une note positive, les membres du personnel et les élèves étaient heureux du retour. Nous accueillons cette année 1635 élèves de plus que l'année dernière, plusieurs centaines d'élèves étant arrivés au courant de l'été. Il nous importe de rechercher un équilibre pour continuer de mobiliser les équipes et à ce chapitre, les valeurs de l'organisation sont mises au premier plan. La directrice générale dresse un état de la situation sur la pénurie du personnel enseignant. En date de 30 août 2021, il restait 75 contrats à attribuer dans divers champs d'enseignement, pour toutes les clientèles. Pour accélérer le recrutement, le centre de services a mis en place un programme d'accompagnement avec les enseignants non légalement qualifiés. Par la même occasion, il est souligné que la pénurie d'employés touche tous les secteurs et les services de l'organisation. Nous poursuivons notre réflexion face à une rareté de la main-d'œuvre. Plusieurs dossiers seront prioritaires au courant de l'année notamment l'accompagnement du personnel, le développement de l'approche collaborative, l'application des nouvelles conventions collectives, le plan d'engagement vers la réussite, la supervision dans les différents établissements et services ainsi que le transport scolaire. En réponse à un questionnaire des administratrices Rachel Gaudet et Chantal Rousseau sur la possibilité de faire participer plus de monde sur la recherche de solutions en lien avec la pénurie de personnel, la directrice générale Isabelle Gélinas souligne qu'il existe un comité consultatif des ressources humaines auquel des directions d'établissement et de services participent. Plusieurs idées

sont initiées au sein des différents milieux représentés à ce comité. On suggère au corps professoral de soumettre ses idées à leur direction pour que ceux-ci puissent les transmettre à des membres du comité consultatif.

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur présente le nouveau site Internet du Centre de services scolaire des Affluents. Il souligne que le site Internet a été développé par le secrétariat général en collaboration avec le service des technologies de l'information. Ainsi, il sera plus rapide et simple de modifier et d'adapter le site. Il explique que la structure du site a été repensée pour qu'il soit plus facile de naviguer et de trouver plus rapidement les informations. La section « Carrières » a été particulièrement mise en valeur pour soutenir notre processus de recrutement. De plus, sur le site du centre de services, les fiches-écoles ont été uniformisées et des visites virtuelles seront disponibles pour présenter les écoles secondaires. Le lancement du site se déroulera dans la semaine du 13 septembre. En lien avec des questionnements des administrateurs, Éric Ladouceur indique que le site sera optimisé pour les téléphones cellulaires, mais qu'il n'y aura pas de développement pour des applications mobiles.

### 8.3 COVID-19 – État situation

La directrice générale Isabelle Gélinas fait état de la situation de la COVID-19. Après les deux premiers jours de classe, il y a cinq cas déclarés. Les écoles secondaires se préparent pour le passeport vaccinal sanitaire en lien avec les activités parascolaires. Dans les prochaines semaines, il y aura également une autre opération de vaccination, à la demande des autorités de la santé publique.

#### Ajournement

#### Résolution N° CA21-008

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur Jonathan Gauthier :

**D'AJOURNER** la présente séance à une date à être déterminée selon la réponse ministérielle attendue et dont seront avisés au préalable les membres du conseil d'administration, pour traiter le point 6.1 « Contrat travaux construction – Agrandissement - École Armand-Corbeil – Adjudication » et le point 9 « Levée ».

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 16.

---

Marie-Josée Lorion  
Secrétaire générale

---

Benoît Lussier  
Président